

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0031107

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03431

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZOUROUTI HAMID

Date de naissance : 06 - 08 - 58

Adresse : Résidence Salsabila N°36 STE NAZAREMEUR Casablanca

Tél. : 06 679 10375

Total des frais engagés : 1510,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : ZOUROUTI HAMID Age:

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Constatation

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 10/08/2023

Signature de l'adhérent(e) : A. BOURAKB

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien et du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 SIDI EL KHADIR CASABLANCA 17/06/2023	17/06/2023	1540,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

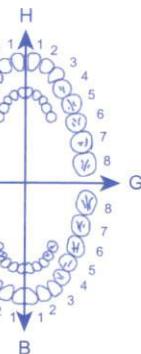
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	B 35533411 11433553	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION			



مصحة أمراض القلب الدار البيضاء - الوازيس CLINIQUE Cardiologique Casa-Oasis

Cardiologie / Cardiologie Interventionnelle / Radiologie Vasculaire Interventionnelle
Chirurgie Cardio Vasculaire et Thoracique
Coro-Scanner / 128 barrettes

Le 12/06/2023

Dr. Bouriti Hanid

50.70 x 3
54.10 - Caderiel 215 → 14/8 m/s
243,00 - Crestor 10 → 14/8
167,00 x 2 - ASKAROL 160 → 14/8
23,80 - ATACAND 16 → 14/8 m/s
165,50 - PHARMACIE SIDIEL KHADIR
Rue Moulay
Boulevard Darb Jemile
Hai Hassan Casa
05 22 9 39 46



1540.45

Bourri

Dr. ALLAOUI Mohamed
Cardiologue
20, Rue de France Ville oasis - Casa
Tél: 0522 98 07 06 - Fax: 0522 98 83 25



20, Rue France Ville - Oasis - CASABLANCA 20000 زنقة فرانس فيل - الوازيس - الدار البيضاء

Tél. : 05 22 98 75 75 / 05 22 98 07 06 / 05 22 99 49 72 - Fax : 05 22 98 83 25 - GSM : 06 72 29 45 14 / 06 72 29 47 13 - 06 72 29 48 72

E-mail : clinique_cardiologique@hotmail.com - Patente : 34788311 - C.N.S.S : 7379622 - I.F. : 01006967 - I.C.E : 001750502000084

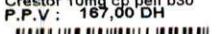
N° Cpte : 190 780 21211 430 4969 0009 74 Banque Centrale Populaire - Casablanca

Maphar
Km 10, Route Côtier 111,
Qf Zenata Ain sebaa Casablanca
Crestor 10mg cp pelli b30
P.P.V : 243,00 DH



6 118001 183111

Maphar
Bd Alkmia N° 6, Qf.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 10mg cp pelli b30
P.P.V : 167,00 DH



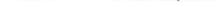
6 118001 183111

Cardensiel® 2,5 mg
Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 50,70 DHS



6 118001 100859

Cardensiel® 2,5 mg
Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 50,70 DHS

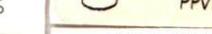


Maphar
Bd Alkmia N° 6, Qf.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 10mg cp pelli b30
P.P.V : 167,00 DH



6 118001 183111

Cardensiel® 2,5 mg
Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 54,10 DH



6 118001 100859

Cardensiel® 2,5 mg
Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 50,70 DHS



ASKARDIL® 160 mg 30 comprimés
dispersibles
PPU 23DH80
EXP 03/2025
LOT 90013 2

ASKARDIL® 160 mg 30 comprimés
dispersibles
6 118000 033196

ASKARDIL® 160 mg 30 comprimés
dispersibles
PPU 23DH80
EXP 03/2025
LOT 90013 2

ASKARDIL® 160 mg 30 comprimés
dispersibles
6 118000 033196

ASKARDIL® 160 mg 30 comprimés
dispersibles
PPU 23DH80
EXP 03/2025
LOT 90013 6

ASKARDIL® 160 mg 30 comprimés
dispersibles
6 118000 020546

SYNTHEMEDIC
ATACAND
16 mg
Bte de 30
140/16 DMP/21NRO P.P.V: 165,50 DH

SYNTHEMEDIC
ATACAND
16 mg
Bte de 30
140/16 DMP/21NRO P.P.V: 165,50 DH

ASKARDIL® 160 mg 30 comprimés
dispersibles
PPU 23DH80
EXP 01/2023
LOT 90012 4

ASKARDIL® 160 mg 30 comprimés
dispersibles
6 118000 020546

SYNTHEMEDIC
ATACAND
16 mg
Bte de 30
140/16 DMP/21NRO P.P.V: 165,50 DH

SYNTHEMEDIC
ATACAND
16 mg
Bte de 30
140/16 DMP/21NRO P.P.V: 165,50 DH

ASKARDIL® 160 mg 30 comprimés
dispersibles
PPU 23DH80
EXP 02/2022
LOT 90012 6

ASKARDIL® 160 mg 30 comprimés
dispersibles
6 118000 020546

SYNTHEMEDIC
ATACAND
16 mg
Bte de 30
140/16 DMP/21NRO P.P.V: 165,50 DH

SYNTHEMEDIC
ATACAND
16 mg
Bte de 30
140/16 DMP/21NRO P.P.V: 165,50 DH